



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !



Notre crèche :

soutient l'allaitement maternel,
avec l'appui du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

L'allaitement maternel en crèche peut devenir votre priorité

car:

- le lait maternel est l'aliment optimal pour les bébés
- le choix des parents d'allaiter ou de sevrer leur bébé doit être respecté et accompagné
- l'équipe éducative joue un rôle important dans l'augmentation de la durée de l'allaitement maternel



Pour encourager et soutenir ce mode d'alimentation en crèche, le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) du Département de l'instruction publique vous propose 8 propositions d'actions.

Votre personne de contact:

- L' infirmière de référence de votre crèche
Ou
- La personne de référence du programme
Séverine EMERY-MARTIN
Infirmière de santé communautaire au SSEJ
Consultante en Lactation IBCLC
022 546 41 00
severine.emery-martin@etat.ge.ch



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Les bienfaits de l'allaitement

Pour beaucoup de mères, le retour au travail est un moment délicat, en lien avec la première séparation. Poursuivre l'allaitement maternel peut contribuer à faciliter cette transition. Pourtant, le retour au travail est la première raison invoquée par les mères pour expliquer qu'elles arrêtent d'allaiter. En Suisse, 14% des femmes allaitent leur bébé exclusivement pendant 6 mois. L'un des moyens pour faciliter la poursuite de l'allaitement tout en travaillant est de développer des crèches qui lui sont favorables.

Aujourd'hui, tout le monde connaît les bienfaits de l'allaitement maternel. Au-delà du lien affectif qu'il renforce entre une mère et son enfant, l'allaitement prévient plusieurs maladies infectieuses chez le nouveau-né, comme les infections du système respiratoire, digestives, les otites. En outre, l'allaitement sur une durée prolongée préviendrait des maladies à moyen et long terme comme certains cancers, l'obésité, les allergies ou l'asthme.

D'un point de vue économique, l'allaitement maternel apporte des avantages pour les employeurs et la société dans son ensemble. Le bébé étant moins souvent malade, l'allaitement maternel contribue à réduire l'absentéisme des mères au travail.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande, pour une nutrition optimale, «l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois; puis l'introduction de l'alimentation complémentaire et la poursuite de l'allaitement maternel pendant deux ans et plus».

Afin de soutenir les mères qui souhaitent continuer à allaiter leur enfant, le SSEJ propose 8 actions.

La majorité des crèches genevoises se sont engagées dans cette réflexion et tendent à intégrer les recommandations de l'OMS dans leur travail quotidien.



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Allaiter en crèche, c'est possible: les 8 actions

N° 1

La Direction et l'équipe éducative de la crèche informent les parents dès l'entretien d'inscription des possibilités offertes pour soutenir l'allaitement maternel

N° 2

La Direction de la crèche nomme 1-2 personnes "ressources" du programme

N° 3

Le projet pédagogique de la crèche mentionne explicitement et de manière concrète les mesures prises pour soutenir l'allaitement maternel

N° 4

Les équipes éducatives de la crèche, soutenue par les personnes "ressources" du programme, accompagnent les mères dans leur choix d'allaiter ou de sevrer leur bébé

N° 5

Un lieu prévu pour les mères allaitantes est aménagé

N° 6

Le bébé peut recevoir le lait maternel au biberon

N° 7

Le rythme des tétées du bébé est respecté par l'équipe éducative

N° 8

Un séminaire d'enrichissement de la pratique est organisé 1x par an au SSEJ pour les personnes accompagnant les familles de bébés allaités



N° 1



La Direction et l'équipe éducative de la crèche informent les parents dès l'entretien d'inscription des possibilités offertes pour soutenir l'allaitement maternel.

Objectif

- ▶ Donner la possibilité aux parents de faire le choix de continuer d'allaiter son bébé même lorsqu'il est accueilli en crèche

Processus

- ▶ Lors de l'inscription, la fiche pratique sur l'allaitement en crèche «Votre enfant va à la crèche et vous désirez continuer à l'allaiter» est donnée aux parents.
- ▶ L'affiche «Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !» est exposée dans un ou plusieurs endroits visibles pour les parents.

Indicateurs

- ▶ Mention des mesures favorisant l'allaitement dans l'information aux parents et distribution de la fiche pratique
- ▶ Degré de satisfaction des parents
- ▶ Affiches visibles



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

N° 2



La Direction de la crèche nomme 1 à 2 personnes "ressources" du programme:

Objectif

- ▶ Être une ressource pour les équipes éducatives travaillant avec des bébés allaités et leur famille

Processus

- ▶ Transmission du programme aux équipes des groupes des bébés et des petits de la crèche



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

N° 3



Le projet pédagogique de la crèche mentionne explicitement et de manière concrète les mesures prises pour soutenir l'allaitement maternel.

Objectif

- ▶ L'allaitement maternel devient un élément concret et facile à réaliser et à accompagner dans la pratique quotidienne des équipes éducatives

Processus

- ▶ Discussion au sein des équipes sur les aspects théoriques et les implications pratiques du soutien à l'allaitement maternel
- ▶ Une liste de mesures concrètes pour soutenir l'allaitement maternel est établie
- ▶ Un colloque réunissant tous les membres des équipes éducatives est organisé sur ce thème au moins une fois dans la crèche

Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse



N° 4



Les équipes éducatives de la crèche, soutenues par les personnes "ressources" du programme, accompagnent les mères dans leur choix d'allaiter ou de sevrer leur bébé.

Objectifs

- ▶ Soutenir les parents qui souhaitent continuer d'allaiter leur bébé
- ▶ Soutenir les parents qui souhaitent sevrer leur bébé

Processus

- ▶ Définition des besoins des parents lors de l'intégration de l'enfant et tout au long de son accueil.
- ▶ Développement d'un partenariat avec les parents

Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse



N° 5



Un lieu prévu pour les mères allaitantes est aménagé.

Objectif

- ▶ Favoriser de bonnes conditions d'allaitement pour la mère et le bébé, adaptées aux besoins de la mère, du bébé, mais aussi des besoins de l'équipe éducative

Processus

- ▶ Réflexions et propositions de l'équipe de la crèche concernant le lieu pour allaiter
- ▶ Mise au budget du matériel éventuellement nécessaire



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

N° 6



Le bébé peut recevoir le lait maternel au biberon.

Objectif

- ▶ Favoriser l'alimentation du bébé au lait maternel le plus longtemps possible

Processus

- ▶ Information aux mères allaitantes sur la possibilité de tirer leur lait, de le conserver à la crèche et de le faire donner par l'équipe éducative
- ▶ Organisation au sein de l'équipe de la crèche pour la réception et la conservation du lait maternel selon les recommandations du SSEJ
- ▶ Une procédure simple de réception et de conservation du lait maternel est établie



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

N° 7



Le rythme des tétées du bébé est respecté par l'équipe éducative.

Objectif

- ▶ Favoriser la santé et le bien-être du bébé

Processus

- ▶ Recueil quotidien dès l'entrée en crèche des informations auprès des parents sur l'horaire et les habitudes de tétées de leur bébé.

Un séminaire d'enrichissement de la pratique est organisé 1x par an au SSEJ pour les équipes éducatives accompagnant les familles des bébés allaités

Objectif

- ▶ Soutenir la pratique professionnelle des équipes éducatives afin d'accompagner les parents souhaitant continuer d'allaiter leur bébé en crèche ou amener le lait maternel.

Processus

- ▶ Rafrachissement des connaissances
- ▶ Analyse de la pratique



Réseau local

Si vous avez des questions ou de la difficulté à répondre aux parents concernant l'allaitement maternel, vous pouvez contacter des professionnel-le-s du réseau ci-dessous et avoir à disposition des dépliants informatifs:

- [Consultantes en allaitement IBCLC](#) (International board of certified lactation consultant) 022 752 30 09
- [Arcade des sages-femmes](#): 022 329 05 55
- Association genevoise pour l'alimentation infantile (GIFA)
- Pédiatres
- Gynécologues-obstétriciens
- [Centre d'action social et de santé](#) (CASS): 022 420 20 00
- [École des parents](#): 022 733 12 00

Création en 2010:

Rachel Arnold
Séverine Emery-Martin
Marie Gilliard
Danielle Tibila

Révision octobre 21:

Séverine Emery-Martin
Marie Gilliard



Allaiter en crèche ? Oui, c'est possible !

Favoriser l'allaitement maternel avec le soutien du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse



Pour encourager et soutenir
l'allaitement maternel en
crèche, le Service de santé de
l'enfance et de la jeunesse
vous propose 8 actions.
Vous les trouverez dans ce
document.